

CD/69
3 mars 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 3 MARS 1980, ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DU DANEMARK AU PRESIDENT DU COMITE CONCERNANT LES PARAGRAPHERS 33 A 35
DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DU DESARMEMENT

Sur instruction de mon gouvernement, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence, conformément aux paragraphes 33 à 35 du règlement intérieur du Comité du désarmement, de faire le nécessaire pour permettre à la délégation danoise de participer aux travaux de la session de 1980 du Comité relatifs aux armes chimiques, tant dans le cadre des séances officielles que dans celui des séances officieuses, et au sein de tout organe subsidiaire qui pourrait être créé à ce sujet.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Danemark

(Signé) H.E. Kastoft

